



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 50654

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les délais de paiement des administrations aux PME et ETI. Selon le dernier rapport de l'observatoire des délais de paiements un tiers des entreprises sont victimes de retards de paiement supérieurs aux soixante jours calendaires. Ces retards de paiement privent les PME de 15 milliards d'euros de trésorerie et les ETI de 6 milliards d'euros de trésorerie. Il lui demande de lui indiquer les délais de paiement moyens de son ministère en 2012 et 2013.

Texte de la réponse

Pour 2012, le délai global de paiement relatif aux programmes du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été établi à 30,57 jours pour un total de 17,8 Md€ de dépenses. Pour 2013, ce délai a été établi à 28,22 jours pour un total de 17,6 Md€ de dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50654

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1710

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9318